Image not found or type unknown

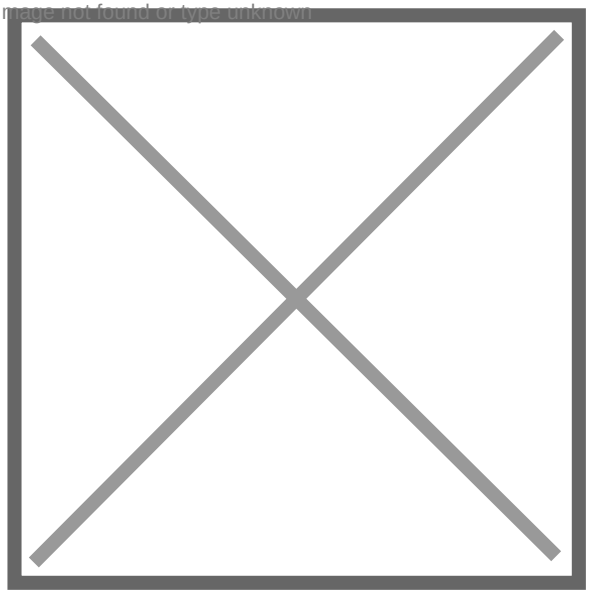

Frais lettres recommandées - Syndic copropriété

Par **AxelleAC**, le **02/01/2018** à **11:42**

Bonjour,

Je fais partie d'une petite copropriété de 7 copropriétaires. En validant les comptes de l'exercice comptable qui à pris fin en septembre 2017, une mauvaise surprise est apparue: 1500€ de frais supplémentaires de gestion de la part du syndic.

Ces frais ont été expliqués de la manière suivante: suite à un sinistre ayant eu lieu il y a 5 ans entre 2 appartements (dégâts des eaux, aucune implication de la copropriété), les 2 propriétaires impliqués continuent à écrire en AR à la régie/syndic nous gérant à propos de ce sinistre.
Le syndic a déjà expliqué durant l'AG précédente que la copropriété n'était pas impliquée et que leur doléances devaient être adressées aux assureurs.

Or le résultat est là: le syndic devant répondre à une lettre AR par une lettre AR, nous arrivons à 1500€ de frais supplémentaires (1 lettre/semaine!). Cela représente 10% de notre budget de fonctionnement! Pouvons nous faire un recours de quelconque manière? Il parait incroyable que:
- le syndic n'ai pas alerté le conseil syndical plus tôt du problème
- les copropriétaires subissent un dommage financier important lié à un litige privé
Est-il possible de demander un geste gracieux au syndic? (Les frais de l'AR ne sont jamais juste le prix d'une lettre AR...)
Est-il possible de faire un recours contre les propriétaires qui sont à l'origine de tous ces courriers et donc ces frais?

En vous remerciant par avance de votre aide,

Axelle

Par **Lag0**, le **02/01/2018** à **13:35**

Bonjour,
[citation]le syndic devant répondre à une lettre AR par une lettre AR[/citation]
Pouvez-vous préciser d'où vient une telle obligation ?

Par **AxelleAC**, le **03/01/2018** à **15:59**

Je n'en sais pas plus malheureusement.
J'ai demandé le détail de cette facturation à la régie, je suis en attente de leur retour.
La ligne indique seulement frais de gestion sinistre: 1500€

Une idée sur comment nous y prendre? Les autres copropriétaires sont également de mon avis.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés